

Bienvenue à l'École Saint Georges,

Comme toute école, c'est un lieu de vie et d'apprentissage avec des règles à respecter

REGLES GENERALES

Les horaires : 8h15 à 11h30 et 13h15 à 16h15

Dans l'intérêt de l'enfant et afin de ne pas nuire au bon déroulement de la classe, il est indispensable de respecter ces horaires.

La responsabilité des enseignants commence ou s'arrête dès que les enfants ont franchi les portes de l'école. Pendant la garderie, la cantine ou l'étude, ils sont sous la responsabilité de l'équipe de surveillance.

Les élèves qui n'auront pas quitté l'établissement à 17h00 devront **obligatoirement** se rendre en étude.

Les absences :

Les absences répétées, peu crédibles ou abusives, peuvent faire l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique. Si un enfant doit quitter l'école avant 11h30 ou 16h15, l'enseignant doit en être averti par écrit, par le biais du carnet de liaison. La personne responsable de l'enfant doit venir le chercher à l'accueil.

Les absences injustifiées (convenances personnelles, vacances en dehors des congés, ...) imposent que l'élève revienne à l'école en ayant rattrapé, par ses propres moyens, le travail effectué en classe.

Les retards :

Les élèves qui arrivent après 8h15 ou après 13h15 devront faire remplir auprès du secrétariat les billets prévus à cet effet dans le carnet de liaison.

Les abus donneront lieu à une convocation des parents.

Santé :

Les parents doivent signaler les troubles de santé de leur enfant. Mais attention, l'introduction et la délivrance de médicaments sont strictement interdites à l'école, en dehors des enfants qui relèvent d'un projet spécifique.

Tenue vestimentaire :

Les enfants arrivent à l'école dans une tenue vestimentaire correcte :

La tenue de sport est autorisée uniquement les jours où il y a sport

Le port de boucle d'oreille est interdit pour les garçons

A partir du cycle 3 (CM1-CM2), pas de tenue qui laisse apparaître les sous-vêtements, pas de short (pour tout le monde) ni mini-jupes, ni décolletés, ni tops à fines bretelles si tu es une fille.

L'école n'est pas responsable de la perte d'argent, de bijoux ou de jeux apportés à l'établissement.

COMPORTEMENT – DISCIPLINE - LANGAGE

Chacun doit :

- Respecter son travail et celui des autres
- Etre poli et obéir aux enseignants, au personnel de service, aux surveillants et aux autres personnes rencontrées dans l'établissement
- Avoir un langage et une attitude corrects, sans violence verbale ou physique
- N'être ni insolent, ni impertinent, ni intolérant
- Solliciter l'intervention d'un adulte en cas de problème relationnel

Quand tu vas à la cantine :

- Tu attends calmement en rang devant la ligne blanche qu'on te dise d'entrer dans le self.

- Tu te montres poli(e) envers les personnes qui travaillent au self : tu dis « bonjour madame /monsieur », « s'il vous plaît », « merci ».
- Tu tiens compte de leurs remarques ou leurs rappels à l'ordre sans les discuter.
- Tu respectes la nourriture qui t'est servie : tu ne la gaspilles pas, tu ne joues pas avec.
- Tu restes assis à table pendant ton repas.

Quand tu vas en étude :

- Tu n'oublies pas que c'est un lieu destiné au travail personnel et tu y respectes le silence.
- Tu ne te déplaces ou ne t'adresses à un camarade qu'après en avoir obtenu l'autorisation par le
- Tu tiens compte des remarques ou rappels à l'ordre du surveillant sans les discuter.
- En fin d'étude, tu ne ramasses tes affaires qu'au signal du surveillant, tu laisses ta place et son environnement propres et tu quittes la salle dans le calme quand tu en as reçu l'autorisation.

Quand tu prends le bus :

- **Tu vas directement du bus à l'établissement le matin, et de l'établissement au bus le soir**, sans sortir à l'extérieur, sous quelque prétexte que ce soit ; ainsi tu ne te mets pas en danger et les adultes qui sont responsables de toi ne te cherchent pas partout. Si tu prends le bus devant Schneider, tu fais également le trajet directement, sans t'arrêter dans aucun magasin.
- Dans le bus, tu restes assis durant toute la durée du trajet, tu portes la ceinture de sécurité, tu ne projettes aucun objet à l'intérieur ou à l'extérieur et tu ne fais aucun geste déplacé à destination des automobilistes ou des piétons. **Tu tiens compte des remarques du chauffeur qui est responsable de la sécurité de tous ceux qui sont transportés, sans les discuter d'aucune façon.** Tu n'oublies pas de le saluer lors de ta montée et de ta descente.
- Quand tu descends du bus à ton arrêt, tu attends qu'il ait repris sa route pour traverser dans de bonnes conditions de visibilité.

ORDRE - SECURITE

Chacun doit se sentir en sécurité et pour cela doit :

- Se ranger dans le calme, à l'endroit indiqué, lorsque la sonnerie retentit
- Ne pénétrer dans les locaux qu'avec l'autorisation d'un adulte
- Respecter les consignes données par l'adulte qui conduit les rangs lors des sorties à l'extérieur de l'école
- Prévenir un adulte s'il est témoin d'une blessure, d'un malaise ou d'un évènement grave
- Respecter la propreté des locaux
- Prendre soin du mobilier (tables, bureaux...), des équipements (matériel de sport, cour de récréation...) et du matériel (livres qui doivent obligatoirement être recouverts, cahiers...)
- N'introduire dans l'établissement aucun objet dangereux (couteaux, ciseaux pointus...)

RECREATION - JEUX

Sont autorisés sur la cour : petites voitures, les petites billes, les jeux de cartes de type jeux de 7 familles (tout échange est interdit), les balles et les ballons en mousse.

Sont interdits sur la cour : les grosses billes (calots...) les jeux électroniques, les téléphones portables (même pour jouer). En cas de litige, les enseignants gèreront le problème.

Les bonbons, les sucettes ainsi que les chewing-gums sont interdits

Les bonbons sont autorisés uniquement pour les anniversaires

- Chaque enfant doit tenir la cour propre en jetant les papiers dans la poubelle
- Les enfants doivent utiliser correctement les toilettes, ne pas y jouer et les garder propres
- Les jets d'objets sont interdits (pierres, papiers, billes...)
- Pour le respect des jeux des autres, les enfants doivent respecter la répartition d'utilisation des espaces de la cour. L'espace de jeu est limité par des lignes blanches
- Les jeux de ballons et de balles sont interdits sous le préau, celui-ci est réservé au temps de pluie

SANCTIONS

En cas de non-respect des règles, des sanctions seront appliquées :

Suivant le lieu, la gravité ou la fréquence d'actes répréhensibles, l'élève encourt les sanctions suivantes :

1. Réparation par l'élève
2. Le temps de récréation sera raccourci
3. Isolement pendant la récréation (sous surveillance)
4. Isolement pendant le repas, pour une journée ou une semaine avec copie du règlement (ou d'une partie) à faire signer par les parents, ce qui équivaut à un **premier avertissement**
5. Convocation à un entretien avec les parents, l'enseignante et le chef d'établissement : **deuxième avertissement**
6. Exclusion temporaire de la classe, de la cantine : **troisième avertissement**
7. Exclusion définitive, par décision de la direction et de l'équipe éducative.

Parents, vous êtes invités à lire et à expliquer ces règles de vie à votre enfant ;

En respectant et en aidant votre enfant à respecter ces règles, vous contribuerez ainsi avec nous à faire de l'école un lieu d'accueil, d'amitié et de respect de tous.

Signature du Chef d'établissement

Date et signature des parents

Date et signature de l'élève